

REPUBLICQUE
DU SENEGAL

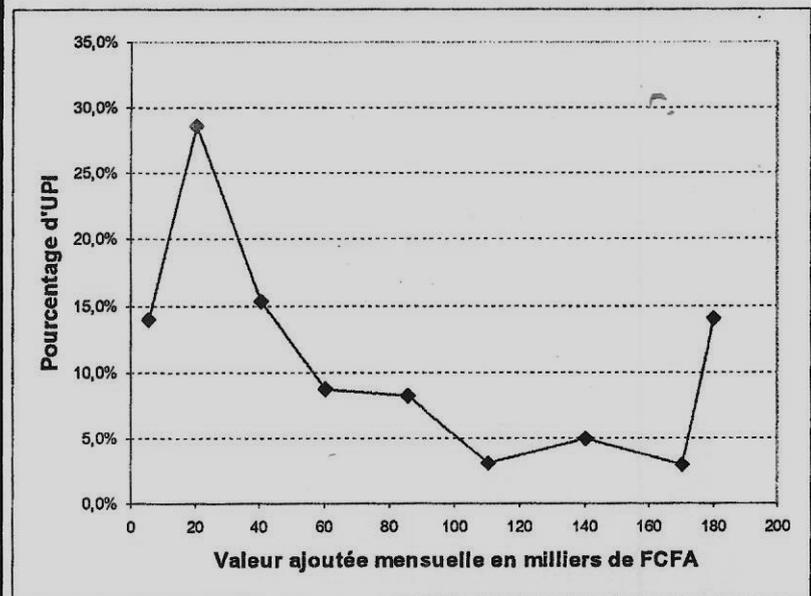
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION
DE LA PREVISION
ET
DE LA STATISTIQUE



LE SECTEUR INFORMEL A DAKAR



LE SECTEUR INFORMEL DANS L'AGGLOMERATION DE DAKAR : performances, insertion et perspectives

Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003,
DPS

Mois de publication : juin 2004

LE SECTEUR INFORMEL DANS L'AGGLOMERATION DE DAKAR : performances, insertion et perspectives

Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003, DPS

Mois de publication : juin 2004

AVANT-PROPOS

Les résultats d'enquête présentés ici s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations originales qui mérite d'être précisé.

1.- Contexte

L'un des principaux objectifs que vise l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale. Pour réaliser cet objectif, l'union doit disposer de statistiques harmonisées et fiables. Or, depuis plus de deux décennies les systèmes statistiques nationaux des pays membres traversent d'énormes difficultés liées, en partie, à :

- L'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains disponibles ;
- Le manque de compatibilité de ces statistiques de base et par conséquent des agrégats macro économiques qui en sont dérivés ;
- Les retards importants dans la production des comptes nationaux et l'utilisation de méthodologies obsolètes dans ce domaine, etc.

Pour remédier à cette situation, la commission de l'UEMOA a institué un Programme Régional d'Appui Statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) dont l'un des principaux volets concerne le **Secteur informel urbain et l'emploi**. Ce volet a été confié à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) en collaboration avec DIAL. La méthodologie utilisée est celle des enquêtes de type 1-2-3 (emploi, secteur informel et demande des ménages) mise au point par DIAL.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages urbains s'est greffée au volet « emploi et secteur informel » afin de tenir compte de la question de lutte contre la pauvreté qui constitue l'une des préoccupations majeures des politiques de développement actuelles. Ainsi, la phase 1, dont les premiers résultats sont l'objet de cette publication, vise à donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Les chefs d'exploitations informelles identifiés lors de la phase 1 sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents économiques, la consommation et la pauvreté font l'objet de la phase 3.

2.- Un double objectif : le suivi des conditions d'activité des ménages et une approche macro-économique du secteur informel.

Le Programme d'Appui Régional Statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) mène, avec la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Sénégal, une série d'études pour harmoniser les statistiques nationales nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du processus de la surveillance multilatérale dans les Etats membres de l'UEMOA. Il est vite apparu que l'appréciation du secteur productif passait par la mobilisation d'informations statistiques adéquates, notamment sur le secteur informel. Ce secteur est non seulement envisagé comme une composante du secteur productif mais aussi quant à son rôle dans la satisfaction de la demande. L'objectif ultime est d'intégrer ce secteur dans les comptes nationaux et plus largement dans la réflexion macro-économique en se fondant sur les résultats de données d'enquêtes ; cette démarche doit permettre de valider une représentation formalisée du rôle macro-économique de ce secteur afin de dégager des propositions de politique économique le concernant.

Le second objectif de la série d'enquêtes réalisées par le projet PARSTAT est de permettre le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail dans le temps. En effet, dans un pays où le facteur le plus abondant est justement le facteur travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, alors même que l'immense majorité des pauvres tirent leurs revenus du travail, il était paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi dans ce domaine ne soit intégré dans le système national d'information statistique. Les enquêtes dont nous présentons ici les résultats se proposent de combler cette lacune.

3.- Une méthodologie originale: une enquête en plusieurs phases (1-2-3).

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques sur la seule région de Dakar, cette enquête a pour objectif de donner une vision statistiquement représentative des conditions d'emploi de la population et du secteur informel à Dakar. Ainsi, la phase 1 a permis de donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. 1 031 unités issues de la base de sondage (2 356 unités) constituées des chefs d'unités informelles, identifiés lors de la phase 1, sont enquêtées sur leur mode de production dans la phase 2. Les résultats économiques du secteur informel font

Babakar Fall, Chef de la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN), directeur technique

Aliou Gaye, Chef de la Division des Statistiques Démographiques et Sociales (DEDS), directeur technique adjoint

Mbacké Bâ, Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale, coordonnateur

Thiécouta Ndiaye, Chef du Bureau de Traitement de l'Information (BTI), responsable informatique de l'enquête

Maganou Mbaye Chef de la Section des Administrations publiques

Mam Siga Ndiaye, Chef de la Section du Secteur primaire

Awa Mady Kaba, Chef de la Section Pêche

Adama Seck, Consultant Pari II (Programme d'Appui Régional à l'Intégration, Union Européenne)

LE SECTEUR INFORMEL DANS LA REGION DE DAKAR

Performances, insertion, perspectives

ENQUETE 1-2-3

Premiers résultats de la phase 2 sur le secteur informel.

Résumé

Au second trimestre 2003, la région de Dakar compte 281 600 unités de production informelles (UPI), employant 434 200 personnes dans les branches marchandes non agricoles. Ce chiffre montre l'importance économique des activités informelles pour la population de la capitale puisqu'il y a plus d'UPI que de ménages dans Dakar. En moyenne, chaque ménage de Dakar tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle. Si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, les activités de type industriel jouent un rôle non négligeable.

Le secteur informel se caractérise par une très grande précarité des conditions d'activité. Près de 80% des UPI sont abritées par des installations de fortune, ce qui les prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone).

Méconnues des services de l'Etat, les UPI apparaissent plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Mais l'absence de numéro d'enregistrement statistique (NINEA) ne signifie pas que le secteur informel ne soit pas fiscalisé, puisque 5% des UPI payent la patente. Cependant, la part des impôts et taxes payés à l'Etat reste faible, n'atteignant que 1,9% de la valeur ajoutée totale du secteur.

La multiplication des créations d'UPI au cours des dernières années traduit la montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre. Mais elle s'accompagne aussi d'une précarisation croissante au sein même du secteur informel.

Le secteur informel est constitué de micro-unités, dont la taille moyenne est de 1,5 emplois par unité et où l'auto-emploi est la règle dans plus de deux établissements sur trois. La relation salariale y est très minoritaire, avec un taux de salarisation de 13,2%. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel, où la norme salariale est la règle. Les emplois exercés dans le secteur informel se caractérisent par une absence générale de protection sociale.

42,4% des emplois du secteur informel sont occupés par des femmes, que l'on trouve concentrées dans les emplois les plus précaires, notamment parmi les travailleurs à leur compte et les aides familiaux. La main-d'œuvre du secteur informel a été faiblement scolarisée avec 2,8 années d'études. L'expérience professionnelle n'est pas négligeable avec 7,4 années d'ancienneté dans l'emploi. Enfin, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il en constitue l'un de ses refuges de prédilection.

Les membres du secteur informel travaillent en moyenne 48,9 heures par semaine, et gagnent 64 700 FCFA par mois. Ce chiffre cache une forte hétérogénéité. La prédominance des faibles revenus pèse sur la rémunération médiane, égale à 23 000 FCFA. En terme de revenu horaire, on obtient 308 FCFA en moyenne dans le secteur informel. Elle est donc supérieure au salaire minimum interprofessionnel garanti stabilisé à 209,1 FCFA par heure depuis 1996 malgré les augmentations de salaire intervenues dans la période.

Exclu du système bancaire, c'est l'épargne individuelle qui finance le capital informel. Les systèmes de financement informel (usuriers, tontines, etc.) ne sont pas capables de prendre le relais, et ne participent que très marginalement au financement de l'investissement dans le secteur informel. Si le capital est un véritable facteur de production dans le secteur informel, puisqu'il atteint plus de 48 milliards de FCFA, le taux d'investissement est dérisoirement faible, marquant la faible capacité d'accumulation de ce secteur.

Le secteur informel de la capitale a produit en 2002 pour 508,8 milliards de FCFA de biens et services et a créé 356,3 milliards de FCFA de valeur ajoutée. Pour donner un ordre de grandeur de l'importance économique de ce secteur au niveau national, on estime que sa valeur ajoutée représente 10,7% du PIB, et 13,1% du PIB marchand non agricole.

I.- LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 porte sur les établissements informels, appelés "**unités de production informelles**" (UPI), dans la mesure où nombre d'entre elles ne disposent pas d'un local propre (atelier, boutique, etc.), qui est un élément habituellement associé à la notion d'établissement. Parmi les multiples critères qui coexistent pour définir le secteur informel nous avons retenu celui du **non enregistrement administratif ou de l'absence de comptabilité écrite**.

Ce choix semble le plus pertinent dans la perspective d'apprécier le poids et le rôle macro-économique du secteur informel dans ses interrelations avec le système productif de l'économie sénégalaise. En particulier, il permet de réintégrer d'une manière rigoureuse le secteur informel au sein de la comptabilité nationale, qui constitue le cadre privilégié de l'analyse macro-économique.

Parmi les divers registres administratifs en vigueur à Sénégal, le numéro d'identification nationale des entreprises et associations (NINEA) et le code contribuable (CC) ont été choisis dans la mesure où toute activité de production est légalement assujettie à la détention de tels numéros. Ils sont aussi requis pour remplir un certain nombre d'obligations institutionnelles et ils conditionnent l'accès à certaines prestations (fiscalité, sécurité sociale, etc.).

Enfinement le secteur informel est défini comme " l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite formelle⁽¹⁾ ". Ce dernier critère de la comptabilité écrite a été introduit pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour des raisons totalement contingentes, disposeraient de NINEA, sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de production) pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

La méthode d'enquête utilisée adopte la technique des enquêtes dites "en deux phases", qui consiste à greffer une enquête spécifique aux unités de production informelles (seconde phase) identifiées lors d'une enquête sur l'emploi et l'activité des ménages (première phase ; voir méthodologie en annexe). C'est **la seule méthode permettant de tirer un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble du secteur informel**.

L'enquête sur le secteur informel a permis de dénombrer 281 600 unités de production informelles dans la région de Dakar, toutes branches confondues. 264 300 unités informelles sont dirigées par des personnes dans leur emploi principal, et 17 300 unités dans leur emploi secondaire. Lorsqu'elles sont associées à un emploi secondaire, le chef de l'unité de production exerce dans plus de 37% des cas son emploi principal dans le secteur formel. Ceci signifie que plus de 10 000 chefs d'unités de production dirigent aux moins deux établissements informels.

Par ailleurs, l'absence de n° NINEA ou de n° CC apparaît comme le critère déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque seulement 2,9% des unités de production en possèdent un sans tenir de comptabilité formelle.

Compte tenu des problèmes particuliers liés à l'agriculture urbaine, les unités de production de la branche primaire ont été exclues du champ de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3 à l'exception de celles de la pêche.

1) Comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe.

Tableau 2
Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois

Branches	UNITES DE PRODUCTION		EMPLOIS			
	Effectifs	%	Secteur public	Secteur privé formel	Secteur informel	Total
Industries	86 200	30,6	6,4	35,2	28,9	28,2
- Confection	21 100	7,5	-	2,8	8,5	6,9
- Agroalimentaire et autres industries	44 000	15,6	6,4	25,1	11,5	13,3
- BTP	21 100	7,5	-	7,3	8,9	7,9
Commerce	131 000	46,5	-	8,7	33,3	26,7
- de détail dans magasin et commerce de gros	30 800	10,9	-	6,7	8,6	7,7
- de détail hors magasin et carburant	100 300	35,6	-	2,0	24,7	19,1
Services	60 000	21,3	93,6	54,0	35,7	43,1
- Transport	11 900	4,2	5,8	11,1	5,3	6,3
- Restauration	11 500	4,1	-	3,3	2,7	2,6
- Réparation	5 700	2,0	-	2,0	4,0	3,4
- Autres services	30 900	11,0	87,8	37,5	23,6	30,7
Pêche	4 300	1,5	-	2,2	2,1	1,9
Ensemble	281 600	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête 1-2-3, phase 1, calculs DPS.

Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Moins de 20% des unités de production informelles disposent d'un local spécifique d'activité (ateliers, boutiques, postes fixes sur les marchés publics), 39,6% exercent à domicile, et 41,1% ne possèdent pas de local. Globalement, on observe une très forte corrélation entre la branche d'activité et le type de local.

Les "commerces" et la "restauration" sont les branches où l'on trouve les plus forts contingents d'activités sans local. Environ 53,6% des "commerces" sont abrités par des installations de fortune (ambulants, postes fixes ou improvisés sur la voie publique, etc.). Il convient de noter le très fort pouvoir d'attraction des marchés publics, où les commerçants "spontanés" concurrencent les commerçants établis. Ainsi, 54,3% des commerçants vendant sur les marchés publics exercent dans des échoppes improvisées. Dans le cas de la "restauration", 46,4% des unités se trouvent dans la rue, dans des conditions d'hygiène susceptibles d'accroître le risque sanitaire des consommateurs.

Dans le secteur informel en général, et pour les activités industrielles en particulier, le lieu d'habitation (y compris les domiciles des clients) abrite souvent une activité économique. Cela permet, avant tout, de faciliter la réalisation des travaux (minimiser le coût de déplacement et les risques liés à l'insécurité), et aussi de pallier le manque de ressources financières nécessaires à l'achat ou à la location d'un local. Si l'on exclut les "BTP", où le domicile du client est le lieu de travail privilégié, c'est surtout dans la "confection" et l'"industrie agro-alimentaire" que cette option est la plus répandue.

Atomisées, les UPI sont aussi inorganisées. Seules 3% des UPI appartiennent à une organisation de producteurs ou de commerçants. Les unités de production informelles sont conduites à régler les différents problèmes qu'elles rencontrent sur une base individuelle. Quand elles existent, les associations de producteurs et de commerçants servent surtout à régler les problèmes entre concurrents et ceux liés à l'insécurité.

Contrairement à une idée reçue, **la mise à son compte dans le secteur informel est en général revendiquée.** Ainsi, environ un tiers (32,0%) des chefs d'unités de production considère le secteur informel comme un mode privilégié pour être indépendant et 29,9% pensent que c'est le meilleur moyen d'insertion sur le marché de travail. 22,3% invoquent la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel ils pourraient prétendre ailleurs.

Enfin, la tradition familiale, à travers la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique, n'est un facteur déterminant dans l'orientation professionnelle des chefs d'UPI que dans 8,6% des cas, essentiellement dans la pêche et la "confection". Ce fait est à rapprocher de la faiblesse de la logique entrepreneuriale inter-générationnelle dans l'informel.

Démographie des unités de production

L'âge moyen des unités de production informelles est de 10,4 ans. Cette moyenne recouvre en fait une grande diversité de dates de création, avec la coexistence d'établissements relativement anciens, voire très anciens (2,0% ont été créés avant 1970, près de 8% avant 1980 et 22,2% avant 1990) et d'établissements qui viennent d'entrer en activité récemment. Ainsi, plus des trois quarts ont vu le jour après 1990. Les longévités les plus élevées sont enregistrées dans la pêche (21,4 ans), dans les "BTP" et les "réparations" (un peu moins de 13 ans), ensuite vient la "confection" (12,3 ans) tandis que les autres branches sont en moyenne relativement plus jeunes (moins de 10 ans).

La multiplication des créations d'unités informelles au cours des cinq dernières années semble accréditer l'hypothèse d'une montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre. Les nouveaux chefs d'unités informelles ont une propension de plus en plus forte à s'établir dans les branches commerciales et de services au détriment des secteurs industriels.

Cependant, il convient de relativiser les résultats présentés plus hauts. Les données disponibles n'apportent qu'une présomption d'une certaine forme de saturation du secteur informel productif, dans la mesure où il est impossible de différencier la part de cette dynamique imputable à la crise économique et ce qui reviendrait aux lois structurelles de la démographie des unités informelles, liées à leur cycle de vie. Ainsi, on peut imaginer qu'au cours de leur cycle de vie un certain nombre d'unités de production informelles débutent dans des conditions précaires, puis dans un second temps, certaines se développent en améliorant leur type d'insertion (acquisition d'un local propre, augmentation de l'échelle d'activité, etc.), alors que d'autres disparaissent. Seules des données temporelles pourraient permettre de faire la part de ces différentes évolutions.

”réparation” sont les plus grandes avec en moyenne 3,1 personnes, viennent ensuite celles du “BTP”(2,6 personnes) et de la “restauration ” (2 personnes).

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto-emploi, le **taux de salarisation** (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs) **atteint à peine 13%**. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 2% des UPI. Encore convient-il de prendre en compte les contours flous de la notion de salariat dans le secteur informel : le salarié mensualisé y est minoritaire. Seuls 31,7 % des salariés reçoivent un salaire fixe, alors que 68,3% d'entre eux sont rémunérés soit à la tâche, soit en fonction de la durée de travail, soit par des commissions.

Tableau 4
Organisation du travail dans le secteur informel

Branches	Type de combinaisons de travail (en % des UPI)					Taille	Taux de salarisation (en %)
	Auto-emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	Total		
Industries	64,5	31,8	1,9	1,9	100,0	2,0	21,3
- Confection	63,1	31,2	1,6	4,0	100,0	1,9	11,7
- Agroalimentaire et autres industries	74,2	24,8	0,7	0,3	100,0	1,8	9,4
- BTP	45,5	46,8	4,7	3,0	100,0	2,6	45,2
Commerce	87,3	11,0	1,3	0,4	100,0	1,2	3,3
- de détail dans magasin et commerce de gros	69,9	23,6	4,9	1,6	100,0	1,4	10,6
- de détail hors magasin et carburant	92,6	7,2	0,2	-	100,0	1,1	0,5
Services	73,1	20,0	4,0	3,0	100,0	1,6	13,8
- Transport	74,1	17,1	5,5	3,2	100,0	1,6	23,8
- Restauration	53,6	26,1	13,1	7,1	100,0	2,0	28,0
- Réparation	28,7	64,8	0,0	6,4	100,0	3,1	7,6
- Autres services	88,0	10,6	0,7	0,7	100,0	1,2	3,1
Pêche	63,2	36,8	-	-	100,0	2,2	20,1
Ensemble	76,9	19,7	2,0	1,4	100,0	1,5	13,2

Source: Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Les UPI de type "non salarial" sont celles qui n'emploient que des travailleurs non salariés, les UPI "salariales" n'emploient que des salariés, et les UPI mixtes combinent les deux types de main-d'œuvre. Le taux de salarisation inclut les salariés proprement dit et les apprentis rémunérés, que l'on peut considérer comme des quasi-salariés.

Une main-d'œuvre non protégée

La main-d'œuvre des UPI (patrons, indépendants, associés exclus), soit 140 600 personnes, est composée de 14,6% de salariés, de 22,6% d'aides familiaux, et de 62,8% d'apprentis dont 41,8% sont payés. **L'absence de protection est la caractéristique principale des emplois proposés à la main-d'œuvre du secteur informel.**

En premier lieu, si **85% de la main-d'œuvre employée dans les UPI bénéficie d'un statut d'employé permanent**, au mieux 22,9% des employés disposent d'un contrat oral. Les contrats écrits, quelle que soit leur durée, ne concernent qu'une infime minorité de la population (2,3%). Ce constat constitue un indice de "l'informalité" des relations de travail dans le secteur informel. De plus, les travailleurs sans contrat représentent 73,5% de la main-d'œuvre de ce secteur.

Mais en contrepartie, elle est un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel. En premier lieu, le sous-emploi visible est très fréquent dans ce secteur. En second lieu, et paradoxalement, la présence massive d'heures très élevées peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Elle met en lumière l'inadéquation entre emploi et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire. Cette forme de sous-emploi est particulièrement répandue dans les branches "commerce de gros et de détail en magasin", "pêche", "transports" et "réparation" où la durée moyenne de travail hebdomadaire approche ou dépasse les 60 heures. **Il apparaît donc que, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il constitue l'un de ses refuges de prédilection.**

Tableau 6
Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel

Branche	Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian	Horaire hebdo moyen	Revenu horaire moyen		Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian	Horaire hebdo moyen	Revenu horaire moyen
	(milliers de FCFA)	(milliers de FCFA)	(heures)	(FCFA)		(milliers de FCFA)	(milliers de FCFA)	(heures)	(FCFA)
Industries	60,4	20,0	46,6	305	Statut				
- Confection	63,3	17,0	51,3	290	Patron	265,4	178,0	57,0	1 095
- Agroalimentaire et autres industries	40,8	11,0	47,8	201	Travailleur indépendant	83,8	34,0	47,1	418
- BTP	86,6	40,0	41,5	490	Salarié	40,1	35,0	58,2	162
Commerce	63,5	23,0	51,5	291	Apprenti payé	29,3	20,0	52,3	132
- de détail dans magasin et commerce de gros	101,7	27,0	66,5	360	Aide familial	1,6	0,0	41,7	9
- de détail hors magasin et carburant	48,6	22,0	45,6	251	Scolarité				
Services	68,6	30,0	48,0	336	Non scolarisé	56,1	21,0	49,1	269
- Transport	138,5	44,0	57,7	565	Primaire	57,6	23,0	49,3	275
- Restauration	56,6	26,0	46,5	287	Secondaire	87,9	32,0	46,6	444
- Réparation	33,9	2,5	56,0	142	Universitaire	317,5	49,0	52,0	1 437
- Autres services	57,0	30,0	40,4	332	Apprentissage				
Pêche	123,6	45,0	59,9	486	Ecole technique	140,0	50,0	44,2	745
Sexe					Grande entreprise	264,0	65,0	55,0	1 129
Homme	79,4	26,5	53,9	347	Petite entreprise	59,4	20,8	49,0	285
Femme	43,4	20,0	42,2	242	Tout seul, pratique	58,3	23,0	48,7	282
Ensemble	64,7	23,0	48,9	308	Autre	69,3	22,0	52,9	308

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. Le revenu des travailleurs indépendants (patrons et travailleurs à leur propre compte) correspond à l'EBE généré par l'UPI. Le revenu des travailleurs dépendants comprend l'ensemble des rémunérations qu'ils perçoivent (salaires directs, primes et avantages de toutes sortes, monétaires ou en nature).

La mesure des revenus dans le secteur informel pose de redoutables problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une estimation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts et la variabilité des horaires ouverts rendent délicat le choix d'un indicateur pertinent.

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

IV.- PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE

Le poids du secteur informel.

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. **Le chiffre d'affaires annualisé du secteur informel non agricole et de l'activité de la pêche artisanale à Dakar a atteint 820,2 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2002/2003 (avril 2002/mars 2003).** Près de 56% de ce montant provient des activités commerciales, le secteur "services" en réalisant 17,7%, le secteur industriel 24,3%, et la pêche le reste. Cependant, étant donné la part prépondérante du commerce au sein du secteur informel, il est plus pertinent de raisonner en termes de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce dernier⁽²⁾. Ainsi, **le secteur informel de la capitale a produit pour 508,8 milliards de FCFA de biens et services et a créé 356,3 milliards de FCFA de valeur ajoutée.** La valeur ajoutée du secteur informel de Dakar représente 10,7% du PIB national, et 13,1% du PIB marchand non agricole.

Tableau 14
Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel
(données annuelles en milliards de FCFA)

BRANCHE	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée
Industries	199,3	196,4	134,5
- Confection	52,2	51,6	33,9
- Agroalimentaire et autres industries	78,9	76,6	38,8
- BTP	68,2	68,2	61,8
Commerce	456,1	157,4	129,9
- de détail dans magasin et commerce de gros	196,0	70,0	59,9
- de détail hors magasin et carburant	260,1	87,4	70,0
Services	145,2	135,4	77,7
- Transport	59,4	52,2	30,1
- Restauration	43,7	41,6	13,7
- Réparation	10,2	9,7	7,5
- Autres services	31,9	31,9	26,4
Pêche	19,6	19,6	14,2
Ensemble	820,2	508,8	356,3

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

La structure de la production et des coûts.

Alors que les commerces informels contribuent pour 55,6% au chiffre d'affaires total, ils ne représentent que 30,9% de la production et 36,5% de la valeur ajoutée totale du secteur informel. Le reste de la valeur ajoutée est partagé entre l'industrie, les services et la pêche avec des pourcentages respectifs de 37,7, 21,8 et 4,0%.

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail dépendant (essentiellement salarié) ne dépasse pas 8% et correspond presque uniquement à des salaires directs. Le "BTP" se distingue des autres branches, avec une

²⁾ La différence entre le chiffre d'affaires et la production, provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

Les performances économiques du secteur informel.

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre l'échelle réduite de l'activité dans le secteur informel. La production annuelle se situe autour de 1,8 millions FCFA, tandis que la valeur ajoutée est de l'ordre 1,2 millions de FCFA.

La hiérarchie de l'échelle d'activité des différentes branches dépend fortement de l'indicateur retenu. En termes de chiffres d'affaires, les UPI de la pêche et du commerce sont celles qui brassent les plus gros volumes d'activité, avec respectivement, en moyenne, 372 500 et 275 700 FCFA par mois. Par contre, les UPI commerciales apparaissent beaucoup plus "petites" lorsqu'on prend en compte le niveau de production. Elles ont une production moyenne évaluée à 96 200 FCFA par mois, niveau le plus bas comparé aux autres branches du secteur informel. Malgré la faible part des consommations intermédiaires, les UPI commerciales se retrouvent à la dernière place en terme de valeur ajoutée avec 78 700 FCFA. Cette valeur est celle la plus faible pour l'ensemble du secteur. De l'autre côté, les UPI de la pêche se trouvent toujours en haut de l'échelle quel que soit l'indicateur retenu.

Si l'on pousse un peu plus l'analyse au niveau plus fin des branches d'activités, trois branches se démarquent des autres à cause du niveau de leur valeur ajoutée relativement élevée : les "BTP" (227 000 FCFA par mois), le "transport" (224 500 FCFA par mois) et le "commerce de détail dans magasin et commerce de gros" (155 900 FCFA par mois) en plus de la "pêche" (271 300 FCFA par mois). De l'autre côté, l'"Agroalimentaire et autres industries", le "commerce de détail hors magasin et de carburant" ainsi que les "Autres services" apparaissent comme les parents pauvres du secteur informel avec une valeur ajoutée mensuelle moyenne ne dépassant pas 80 000 Fcfa.

Tableau 16
Quelques indicateurs moyens du niveau d'activité des unités de production informelles

BRANCHE	Valeur moyenne en 1000 FCFA par mois				Productivités apparentes		
	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée	Excédent Brut d'exploitation (EBE)	VA/L1	VA/L2	VA/K
Industries	181,4	179,2	122,8	105,9	60,6	0,31	0,54
- Confection	184,1	182,0	118,5	110,3	63,7	0,29	0,52
- Agroalimentaire et autres industries	147,0	143,5	74,7	66,9	41,1	0,20	0,45
- BTP	250,4	250,4	227,0	182,6	86,6	0,49	0,63
Commerce	275,7	96,2	78,7	73,3	66,8	0,31	1,00
- de détail dans magasin et commerce de gros	522,9	185,8	155,9	140,0	110,3	0,39	0,78
- de détail hors magasin et carburant	199,9	68,7	55,0	52,9	49,8	0,26	1,34
Services	216,5	199,1	111,3	102,8	69,6	0,34	0,43
- Transport	459,0	392,4	224,5	202,3	142,4	0,58	0,25
- Restauration	358,0	339,6	111,5	96,8	56,8	0,29	0,90
- Réparation	145,5	138,8	105,8	98,6	34,4	0,14	0,56
- Autres services	83,5	83,5	68,6	67,5	57,1	0,33	0,86
Pêche	372,5	372,5	271,3	220,5	124,3	0,49	0,42
Ensemble	235,7	147,8	102,1	91,9	66,2	0,32	0,59

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS. VA: valeur ajoutée. L1: nombre de travailleurs. L2 : nombre d'heures de travail par mois. K : valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 mensuelle est exprimée en milliers de Fcfa/travailleur. VA/L2 est exprimée en milliers de Fcfa/heure

Tableau 17
Performances comparées des UPI avec et sans salariés
(valeur mensuelle en milliers de FCFA)

TYPE D'UPI	Chiffre d'affaires		Production		Valeur ajoutée		Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Avec salariés	894,4	600	594,7	329	362,0	225	268,2	178
Sans salarié	212,4	98	132,0	56	96,8	36	89,3	34
Ensemble	235,7	105	147,8	60	105,8	38	95,4	37

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

"confection"). Les consommations intermédiaires du secteur privé formel non commercial de production en provenance du secteur informel ne comptent que pour 0,2% du chiffre d'affaires total de ce dernier. De même les produits informels vendus chez les grands commerçants du secteur formel représentent une part négligeable (1,1%) du chiffre d'affaires total du secteur informel.

Seule une branche semble se démarquer du schéma de quasi-exclusivité de la consommation finale des ménages. Il s'agit de la "pêche" qui réalise 26,5% de son chiffre d'affaires en vendant à des commerces formels. L'autoconsommation des produits, soit par le chef d'UPI, soit par l'UPI est quasi-inexistante.

Tableau 20
Destination du chiffre d'affaires du secteur informel (en %)

Branche	Secteur de demande							Total
	Secteur public et parapublic	Grandes entreprises privées commerciales	Petites entreprises commerciales	Grandes entreprises privées non commerciales	Petites entreprises non commerciales	Ménages	Exportation directe	
Industries	ε	1,8	5,1	0,4	1,6	90,9	0,3	100,0
- Confection	-	-	7,3	0,3	-	92,4	-	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	ε	3,2	7,7	-	3,7	84,8	0,6	100,0
- BTP	-	1,5	0,2	0,9	0,2	97,1	-	100,0
Commerce	0,1	0,8	17,9	-	1,0	80,2	-	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	0,1	-	23,5	-	2,3	74,1	-	100,0
- de détail hors magasin et carburant	0,1	1,5	13,3	-	-	85,1	-	100,0
Services	1,5	4,8	1,1	0,1	3,7	88,8	-	100,0
- Transport	1,4	-	1,8	-	8,8	87,9	-	100,0
- Restauration	0,9	4,8	0,6	0,4	-	93,4	-	100,0
- Réparation	7,4	2,3	-	-	0,1	90,2	-	100,0
- Autres services	0,8	15,7	1,0	-	-	82,6	-	100,0
Pêche	-	26,5	18,2	-	-	55,3	-	100,0
Ensemble	0,3	2,5	11,6	0,1	1,6	83,8	0,1	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

Concurrence et formation des prix.

Exclusivement réalisée sur le marché intérieur, l'activité du secteur informel s'exerce dans un environnement hautement concurrentiel. Moins de 2% des unités de production déclarent ne pas connaître de concurrents directs. Mais, cette concurrence est avant tout interne au secteur informel lui-même. En effet, moins de 7% des UPI entrent directement et principalement en compétition avec les grandes entreprises du secteur formel. Plus de 75% de chacun des trois secteurs "service, industrie, commerce" estiment que leurs principaux concurrents sont des UPI.

Tout se passe comme si les grandes entreprises du secteur formel n'existaient pas, ou qu'elles servaient un segment de la demande totalement déconnecté de celui qui s'adresse au secteur informel. Seuls la "restauration" et le "BTP" rapportent la concurrence des grands établissements du secteur formel et encore dans des proportions respectivement de 15,5% et 8,3%. En fait de concurrence, les établissements industriels informels doivent lutter sur deux fronts : d'une part avec leurs pairs des industries informelles, et d'autre part avec leurs homologues des commerces informels.

Le mode de formation des prix dans le secteur informel se caractérise par les deux principales composantes suivantes : marchandage avec les clients et fixation de taux de marge. Au niveau agrégé, 37,4% des UPI fixent leur prix par marchandage avec leurs clients, 28,2% déclarent établir leurs prix suivant un taux de marge fixe, et 15,8% déterminent leur prix en fonction de celui des concurrents.

A un niveau plus fin, les conditions de la concurrence en vigueur dans chaque branche jouent de façon déterminante sur la formation des prix. On peut distinguer deux types de branches :

- dans le "BTP", la "confection" et la "réparation", le marchandage est de mise. La concurrence interdit donc de se fixer un taux de marge, mais il faut négocier avec le client pour tenter de s'adjuger des parts de marché ;

- dans la "restauration", l'"industrie agroalimentaire et les autres industries" et le "commerce", la fixation d'un taux de marge sur les prix de revient domine.

L'enquête montre que 11% des UPI déclarent être soumises à des "prix officiels". Il faut voir dans cet état de fait le résultat d'une politique volontariste de la part de l'Etat, et donc en contradiction à la politique de libéralisation des marchés. Enfin, l'entente entre producteurs pour accorder un prix commun ne concerne que 5,6% des UPI, et seule la branche "transport" est véritablement concernée (à raison de 21% des transporteurs informels). L'atomisation et le faible niveau d'organisation des producteurs informels expliquent l'inexistence d'accords de branche pour fixer les prix.

Tableau 22
Mode de fixation des prix dans le secteur informel (en % des UPI)

Branche	Taux de marge	Marchandage avec le client	Fonction des prix du concurrent	Suivant le prix officiel	Suivant le prix fixé par association de producteurs	Autres	Total
Industries	21,0	49,9	16,6	8,2	2,5	1,8	100,0
- Confection	19,1	65,1	7,1	4,9	-	3,8	100,0
- Agroalimentaire et autres industries	27,3	31,2	22,8	13,3	4,6	0,7	100,0
- BTP	10,1	73,1	13,1	0,8	0,7	2,1	100,0
Commerce	38,1	25,7	14,9	13,8	6,7	0,8	100,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	30,9	22,2	13,2	24,6	9,1	-	100,0
- de détail hors magasin et carburant	40,4	26,8	15,4	10,4	6,0	1,0	100,0
Services	18,0	43,4	17,1	9,5	7,7	4,4	100,0
- Transport	17,2	32,1	20,5	6,9	21,0	2,2	100,0
- Restauration	54,0	5,9	16,0	12,9	5,9	5,2	100,0
- Réparation	7,2	68,8	9,0	10,5	-	4,5	100,0
- Autres services	6,9	56,9	17,7	9,1	4,5	4,9	100,0
Pêche	7,3	64,7	7,3	5,2	7,3	8,1	100,0
Ensemble	28,2	37,4	15,8	11,0	5,6	2,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3 2003, phase 2, DPS.

situé le plus en marge des régulations publiques. 95 établissements sur 100 n'ont aucun des cinq types de registres mentionnés ci-dessus. Seul le secteur des " transports " se démarque sur ce point.

Plus l'activité est marginale (que ce soit en nombre de personnes occupées, en termes de précarité du local, ou de rentabilité économique), et plus elle échappe à la vigilance de l'Etat ; à la fois parce qu'elle peut plus facilement passer inaperçue, et parce que l'Etat relâche une pression administrative jugée trop coûteuse. Dans la plupart des cas, le non enregistrement est une situation définitive, plus qu'un état transitoire s'inscrivant dans une marche longue et progressive vers la légalisation. Par ailleurs, quand une UPI a décidé de réaliser des démarches pour accéder à la légalité, elle ne le fait que partiellement.

Tableau 23
Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles (en % des UPI)

Type de registre	Taux d'enregistrement	Raison de non enregistrement							Total
		Trop cher	Démarches trop compliquées	Ne veut pas collaborer avec Etat	Non obligatoire	Ne sait pas s'il faut s'inscrire	En cours d'inscription	Autres raisons	
Ninea	0,8	8,3	15,1	5,4	26,5	37,7	4,1	2,9	100,0
Code contribuable	0,5	7,3	13,9	5,6	27,5	38,9	3,8	2,9	100,0
Registre de commerce	4,3	8,0	13,4	5,6	28,3	37,2	4,6	2,8	100,0
Patente	5,0	13,2	11,5	5,8	26,4	37,6	3,4	2,2	100,0
Carte professionnelle	2,6	6,3	12,0	6,0	31,7	38,3	2,8	2,9	100,0
CSS/IPRES	-	8,0	11,9	5,9	29,9	38,7	3,0	2,7	100,0

Source : Enquête 1-2-3, 2003, phase 2, DPS.

Finalement, malgré la multiplicité des registres potentiels, il semble que **dans le secteur informel le non enregistrement soit la norme**. Ce résultat montre l'absence de connaissance, et par conséquent, de contrôle sur ce champ de l'activité économique dans la capitale. En effet, si les unités informelles ne sont pas enregistrées, cela pourrait s'expliquer comme une fuite devant l'impôt ou une lourdeur dans les démarches administratives. Par contre, **la patente constitue le premier registre auquel elles sont enrôlées**.

Les raisons du non enregistrement

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse est partiellement démentie dans le cas de Dakar. Quel que soit le type de registres considérés, **entre 60 et 70% des UPI ne connaissent pas la réglementation**, soit qu'elles considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui induit les chefs d'unités de production informelles à ne pas se déclarer.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité, qui compte moins de 6% des UPI. Entre 11% et 15% des UPI, selon le type de registre, estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'enregistrement n'est invoqué que pour la patente, et encore seulement pour 13,2% de ceux qui ne s'en sont pas acquittés. Le fait de le mentionner pour le NINEA, qui est gratuit corrobore la méconnaissance de la réglementation ou la confusion au niveau des UPI.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de

Tableau 24 : Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges

Branche	Problèmes avec l'Etat (en %)	Pour les UPI ayant eu des problèmes, quel a été le mode de règlement ? (en%)				Montant des paiements en milliers de FCFA			
		Amendes	Cadeaux	Autres	Total	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
						Amendes		Cadeaux	
Industries	2,9	28,4	11,0	60,6	100,0	75,4	10,0	4,0	4,0
- Agroalimentaire et autres industries	4,6	9,0	13,9	77,0	100,0	6,0	6,0	4,0	4,0
Commerce	9,5	30,2	38,5	31,2	100,0	9,4	10,0	25,1	10,0
- de détail dans magasin et commerce de gros	15,8	17,8	55,3	26,8	100,0	10,0	10,0	30,7	18,0
- de détail hors magasin et carburant	7,5	38,3	27,6	34,1	100,0	9,2	5,0	16,6	8,0
Services	14,5	49,2	38,1	12,7	100,0	12,0	6,0	6,9	3,0
- Transport	59,9	52,6	43,6	3,8	100,0	12,3	6,0	7,3	3,0
- Réparation	13,6	-	-	100	100,0	-	-	-	-
Ensemble	8,4	37,0	35,4	27,6	100,0	16,2	9,0	17,3	8,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS. Le montant des amendes et des cadeaux est calculé pour ceux qui ont effectivement payé.

Trois conclusions importantes doivent être tirées des résultats précédents. D'abord, il semble que l'Etat se désintéresse du secteur informel, par une politique de laisser faire caractérisée. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le secteur informel de Dakar, exception fait du transport, n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus.

Ce n'est que lorsque la population se porte demandeuse d'un service de l'Etat qu'elle est confrontée au phénomène de la corruption. Il est donc possible que dans certains cas, les UPI hésitent à venir s'enregistrer auprès de différents guichets publics de peur des tracasseries et d'avoir à payer des dessous de table.

Pour conforter l'hypothèse selon laquelle l'Etat ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles dans Dakar, on mentionnera le fait que seuls 8,4% des chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes liés à l'excès de réglementation, d'impôts ou de taxes. 0,3% voient dans l'Etat la principale source risquant de faire disparaître leur établissement, et à peine 0,5% considèrent qu'il nuit au développement de leur activité. Dans l'ensemble, ce sont le "commerce" et le "transport" qui entretiennent les relations les plus conflictuelles avec l'Etat.

Tableau 25 : L'Etat ne menace pas les activités informelles

Branche	Problème avec l'Etat (en %)	Pour votre établissement, l'excès de réglementations, d'impôts ou taxes(en %)		
	oui	est une difficulté	menace de le faire disparaître	l'empêche de se développer
Industries	2,9	7,2	0,4	-
- Confection	0,9	7,2	0,9	-
- Agroalimentaire et autres industries	4,6	6,2	0,3	-
- BTP	1,6	9,2	-	-
Commerce	9,5	13,7	0,1	0,4
- de détail dans magasin et commerce de gros	15,8	19,7	-	1,4
- de détail hors magasin et carburant	7,5	12,0	0,1	0,1
Services	14,5	11,2	0,9	1,6
- Transport	59,9	41,1	4,5	5,9
- Restauration	3,7	2,1	-	-
- Réparation	13,6	4,9	-	-
- Autres services	1,4	4,7	-	0,8
Pêche	-	7,3	-	-
Ensemble	8,4	11,1	0,3	0,5

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

moindre sensibilité à la corruption, etc.). Mais en contrepartie, si le traitement équitable du secteur informel est un droit, il doit s'accompagner d'obligations vis à vis de la puissance publique. En particulier, le secteur informel doit contribuer à l'effort fiscal de la Nation.

A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

L'objectif n'est pas ici d'estimer précisément la capacité contributive du secteur informel ou le rendement de l'impôt synthétique, ni d'en proposer les modalités d'exécution, mais de mettre en lumière les attentes des opérateurs informels en matière de fiscalité.

En premier lieu, il faut noter que près de la moitié des UPI est favorable à une collaboration avec l'administration. Plus de 47% se déclarent même spontanément prêts à payer des impôts. Encore faut-il que cet impôt soit adapté à leur rythme d'activité spécifique et à leur capacité contributive effective. **L'unicité de l'impôt est revendiquée par 40,7% des UPI, tandis que 25,0% la rejette.** En second lieu, la périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt emporte l'adhésion de plus de 61% des opérateurs informels. On est cependant en droit de s'interroger sur le réalisme d'une telle déclaration, compte tenu de l'échelle et du mode de gestion des activités informelles. En effet, recouvrer une somme conséquente en une seule fois supposerait que les UPI soient en mesure de s'imposer d'épargner progressivement (mensuellement, voire toute les semaines) une partie de leurs gains, ce qui semble peu probable eu égard à leur montant. D'ailleurs, on comprend mieux ce choix de l'année, lorsqu'on interroge les chefs d'UPI sur le montant qu'ils seraient prêts à payer. En moyenne, les UPI considèrent qu'**un montant de 2 040 FCFA par mois** serait approprié. Il convient de noter l'étonnante homogénéité de l'impôt moyen désiré en fonction des branches d'activité.

Cette somme paraît dérisoire, aussi bien dans l'absolu que rapportée au chiffre d'affaires du secteur, puisqu'elle ne représente qu'un taux de pression fiscale de 0,9%. Malgré tout, cette déclaration spontanée conduit à un montant de l'ordre de **6,9 milliards de FCFA par an pour l'ensemble de l'agglomération de Dakar.** En fait, ce qu'il faut retenir de ces résultats, ce n'est pas tant un taux d'imposition souhaitable (dans aucun pays du monde le taux de contribution n'est laissé à la discrétion des contribuables), que la volonté de opérateurs informels de contribuer à l'effort fiscal du pays.

Tableau 28
A quelle entité publique devrait revenir cet impôt ? (en %)

Branche	A quelle institution doit revenir l'impôt ?			Ensemble	A quoi devrait servir cet impôt ?					
	Administration centrale	Commune	Ne sait pas		Education, santé	Infra-structure	Fonctionnement	Salaire fonctionnaires	Fond d'appui	Autre
Industries	27,2	48,9	23,8	100,0	60,5	17,5	0,5	0,1	14,6	6,6
- Confection	29,6	59,1	11,4	100,0	60,9	16,4	2,2	-	15,8	4,8
- Agroalimentaire et autres industries	24,9	40,6	34,5	100,0	62,3	16,2	-	-	12,6	8,9
- BTP	30,0	56,4	13,6	100,0	56,7	21,4	-	0,6	17,5	3,9
Commerce	23,7	53,4	22,9	100,0	65,8	21,7	0,4	0,5	8,1	3,6
- de détail dans magasin et commerce de gros	27,1	54,4	18,6	100,0	76,6	10,1	1,0	-	11,5	0,9
- de détail hors magasin et carburant	22,6	53,1	24,3	100,0	62,5	25,3	0,2	0,6	7,0	4,4
Services	23,5	49,0	27,5	100,0	60,8	21,8	-	1,3	10,5	5,7
- Transport	29,4	53,6	17,1	100,0	44,0	47,1	-	-	7,0	1,9
- Restauration	20,4	46,7	32,9	100,0	67,9	24,4	-	-	6,9	0,9
- Réparation	24	64,9	11,1	100,0	62,4	11,6	-	-	21,8	4,2
- Autres services	22,2	45,2	32,6	100,0	64,2	12,9	-	2,5	11,1	9,3
Pêche	14,9	66,4	18,8	100,0	51,4	45,5	3,2	-	-	-
Ensemble	24,6	51,3	24,1	100,0	62,9	20,8	0,4	0,5	10,5	4,9

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

Enfin, la formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots simplification, concertation, transparence et efficacité.

Economie de marché et intervention publique.

En fait, le secteur informel semble avoir intégré les fondements de l'économie de marché. La concurrence que se livrent les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 55,8% mettent avant les mécanismes de l'offre et de la demande. 37,1% seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 7,2% voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

Il est à noter que ce souhait ne correspond pas au mode de formation des prix en vigueur sur les marchés. Si 11% des UPI déclarent que leurs prix sont imposés par la puissance publique, en revanche le souhait exprimé est de 7,2%. Par ailleurs, si la situation actuelle reflète de manière très nette les fondements de l'économie de marché (37,4% à travers le marchandage avec leurs clients, 28,2% adoptent un comportement de marge fixe sur le prix de revient, et 15,8% en s'ajustant au prix des concurrents) ; par contre, seules 55,8% mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la demande comme la meilleure façon de déterminer les prix à l'avenir. Enfin, la négociation des prix par les organismes professionnels, peu pratiquée à l'heure actuelle, est appelée à jouer un rôle plus important dans le futur. Seulement 5,6% des UPI affirment y être soumises, alors que 37,1% en prônent la mise en place.

Si les principes de base de la libéralisation sont à la fois effectifs et acceptés en majorité, cela n'empêche pas les UPI de solliciter de l'Etat une fonction d'appui à leur égard. 64,5%

VI.- PROBLEMES ET PERSPECTIVES

La faiblesse des débouchés

Malgré l'amélioration sensible du contexte économique et de leurs performances, plus de 95,0% des chefs d'unités de production informelles déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité. Ce résultat montre avant tout que les chefs d'UPI exercent leur activité dans des conditions difficiles et que certains sont probablement obligés de continuer pour survivre.

Ces difficultés sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, contrainte plus du côté de la demande ("manque de clientèle") que du côté de l'offre ("excès de concurrence"). 58,6% des unités informelles ont des problèmes de débouchés, 63,0% souffrent d'une concurrence excessive.

Il apparaît donc que les conditions macro-économiques en vigueur, plus que des dysfonctionnements localisés sur certains marchés (pénuries, environnement institutionnel, etc.), constituent la première pierre d'achoppement pour le développement du secteur informel. Le manque de clientèle pèse beaucoup plus fortement sur la branche « commerce » (62,9%), et dans une moindre mesure sur les activités d' "industrie". Le manque de liquidité pèse plus sur la branche "pêche" (64,4%) et la branche « commerce » (56,3%) là où il y a le plus de concurrence. Les activités commerciales, caractérisées par de faibles barrières à l'entrée, constituent en effet le point d'accumulation des travailleurs dépourvus de savoir technique.

... menace l'existence même des unités de production informelles.

Les difficultés rencontrées sont suffisamment graves pour qu'elles entravent le développement des unités informelles, voire pour qu'elles posent un véritable problème de survie. C'est principalement dû à l'insuffisance de la demande. Si l'on y ajoute le manque de liquidité et l'excès de la concurrence, on retrouve les principaux problèmes des risques de disparition.

Tableau 30
Principales difficultés rencontrées par le secteur informel
(classées par ordre décroissant)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Trop de concurrence	58,8	70,5	52,9	53,4	63,0
Manque clientèle	59,2	62,9	48,9	46,0	58,6
Difficulté d'accès au crédit	52,7	56,3	43,7	64,4	52,7
Problèmes de locaux	38,6	43,6	37,0	22,6	40,4
Crédit trop cher	36,3	34,7	32,3	20,1	34,4
Manque matières premières	36,5	36,8	19,8	14,6	32,9
Problèmes d'équipements	51,1	17,8	34,4	55,6	32,1
Problèmes d'organisation et gestion	22,1	21,3	22,2	27,6	21,9
Problèmes techniques	22,9	10,8	12,7	10,0	14,9
Trop de réglementations et taxes	7,2	13,7	11,2	7,3	11,1
Manque personnel qualifié	13,4	5,2	10,6		8,7
Autres	7,8	8,8	8,8	17,8	8,6
Pas de difficultés	1,8	4,9	8,8	7,3	4,8

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS. Le total en colonne peut être supérieur à 100%, car il s'agit de questions à réponses multiples

Cette aide est surtout réclamée par l'industrie (75,9%) et le commerce (73,1%).

Le second domaine pour lequel les UPI réclament un appui est l'accès aux crédits. En effet, le manque de crédits est très pénalisant pour le développement de leurs activités en particulier au niveau de la pêche.

En troisième lieu, l'accès aux informations sur le marché est sollicité par plus de 50% des UPI. En effet, pour faire face au manque de clientèle, les chefs d'UPI ont besoin d'informations sur les marchés existants ou potentiels.

En revanche, les activités traditionnelles des programmes d'appui aux petites et micro-entreprises (formation technique, à la gestion et à l'administration) sont assez peu mentionnées par les opérateurs informels : 32,4% pour la formation à l'organisation des comptes, 24,8% pour la formation technique. C'est dans l'industrie que le besoin en formation technique se fait le plus ressentir, avec plus de 30% des chefs d'UPI qui disent souhaiter une formation dans ce domaine.

Globalement, les requêtes des entrepreneurs informels portent beaucoup plus sur les demandes administratives (enregistrement de l'activité, accès aux informations sur le marché) et des facteurs liés au capital physique, que sur des problèmes de capital humain. Ce trait est une caractéristique propre des pays en développement, le potentiel en ressources humaines venant butter sur des contraintes physiques (pénuries, système de financement embryonnaire et inadapté, sous-capitalisation). Le tableau 32 donne les grands axes d'une intervention publique ou privée (banques, ONG, institutions de développement) en faveur du secteur informel.

Il est à noter que près de 7% des chefs d'unités informelles ne souhaitent recevoir aucune aide. Ce sont en général des UPI de petite taille qui ont pris l'habitude de travailler sans rien demander à personne et qui ne nourrissent pas de projets d'extension de l'échelle de leurs activités.

Tableau 32
Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles (en%)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Accès à de grosses commandes	75,9	73,1	56,6	66,9	70,9
Accès aux crédits	65,8	68,0	57,3	76,5	65,3
Accès aux informations sur le marché	52,4	54,7	38,9	61,6	50,9
Assistance pour l'approvisionnement	38,7	50,5	25,3	40,8	41,6
Publicité pour vos nouveaux produits	44,0	43,8	32,5	42,7	41,5
Accès à des machines modernes	63,5	23,6	40,0	75,1	40,2
Enregistrement de votre activité	47,3	37,6	34,9	35,2	40,0
Formation à l'organisation et aux comptes	34,8	32,4	28,7	30,5	32,4
Formation technique	30,8	18,9	29,4	22,5	24,8
Autre aide	6,1	9,2	11,0	27,2	8,9
Aucune aide souhaitée	2,7	7,4	11,8	2,5	6,8

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS. Le total en colonne peut être supérieur à 100%, car il s'agit de questions à réponses multiples.

entrepreneurs informels pourraient agir est leur bénéfice. Environ 22% d'entre eux réduiraient leurs marges pour faire face à une chute de leurs débouchés. Ce poste est d'ailleurs l'une des seules marges de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle nombre de producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto emploi. Il est évident que la plupart des UPI ont une marge de manœuvre très étroite et auraient du mal à supporter une baisse de la demande. En effet, plus de la moitié des chefs d'UPI envisage l'abandon partiel ou total de leur unité de production, soit en tentant de changer de branche, soit en cherchant à obtenir un nouvel emploi.

Tableau 34
Stratégies en cas de réduction de la demande (en % des UPI)

	Industrie	Commerce	Services	Pêche	Ensemble
Diversification des activités	35,5	42,2	31,7	32,0	37,8
Réduction du bénéfice	20,4	24,0	20,5	25,1	22,2
Recherche d'un autre emploi	10,9	12,1	17,7	19,7	13,1
Amélioration de la qualité des produits	14,4	9,4	13,7	18,3	12,0
Réduction du nombre de salariés	0,5	-	0,7	-	0,3
Réduction des salaires	0,7	-	1,1	-	0,4
Autres	17,7	12,2	14,5	4,8	14,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2, DPS.

La recherche d'un autre emploi et l'amélioration de la qualité des produits constituent les autres variables sur lesquelles ils peuvent agir. Mais l'amélioration de la qualité des produits, concerne surtout les UPI situées dans la frange la plus haute du secteur informel. La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en débauchant) ne constitue pas une solution potentielle, même pour ceux qui emploient des salariés. Cela peut être expliqué par la faiblesse du poids de ce poste dans les comptes des unités informelles et les liens de parenté avec les personnels.

Une tendance à l'optimisme malgré tout

Enfin, malgré la situation économique difficile, **les producteurs informels restent optimistes, puisque près de 84% d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production.** Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local). Mais même sur les segments les plus "précaires" du secteur informel (auto-emploi, activités non localisées ou peu rémunératrices), plus de la moitié des chefs d'établissement croient en leur chance. En termes de branches, on peut noter que c'est la branche « *restauration* » qui nourrit les anticipations les plus sombres. Par contre, les chefs d'UPI des branches "*BTP*", "*réparations*" et du "*commerce de détail dans magasin et commerce de gros*" sont les plus optimistes.

Le jugement positif sur l'avenir de l'établissement dépasse la simple intuition que le secteur informel sera amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans le secteur de production. En effet, **plus des deux tiers des chefs d'unités de production informelles souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient.** Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique encore valorisé aujourd'hui dans la capitale.

L'optimisme sur les perspectives d'avenir est fortement corrélé avec le statut et le sexe des chefs d'unités informelles. Ainsi, les patrons d'établissements se montrent beaucoup plus, d'une part

METHODOLOGIE

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête 1-2-3. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en deux phases. Dans la première phase, un échantillon de 2500 ménages a été constitué suivant un plan de sondage à deux degrés: le premier degré consistant à tirer les 125 Districts de Recensement (DR) où on a effectué l'enquête, tandis qu'un échantillon de ménages est tiré au second degré (tirage aléatoire systématique). Les segments ont été choisis à partir des DR utilisés lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2002, dans la limite de la région de Dakar.

Un questionnaire sur l'activité de tous les membres de 10 ans et plus des ménages sélectionnés a permis d'identifier l'ensemble des actifs occupés dirigeant une unité de production informelle, que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire. La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès de ces chefs d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Compte tenu des problèmes spécifiques de l'agriculture urbaine, les unités de production dans les branches primaires (hormis la pêche) ont été exclues du champ de l'enquête. Cette technique est la seule qui permette d'obtenir un véritable échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche "ménage" et l'approche "établissement", en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unité de production et unité de consommation qui caractérise le secteur informel.

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre mars et mai 2003 pour la phase 2. Les mois de mai-juin ont été consacrés à la saisie et à l'apurement des fichiers. Finalement, les fichiers ont été analysés au cours du deuxième semestre 2003 pour une publication des premiers résultats en mars 2004. En définitive 2356 unités de production informelles non agricoles ont été dénombrées dans la phase 1. Pour le tirage des UPI, on a adopté un plan de sondage stratifié à probabilités inégales selon les deux critères suivants : branche d'activité et statut du chef d'unité de production. A l'intérieur de chacune des 20 strates ainsi constituées, on a effectué des tirages aléatoires systématiques. Les probabilités de tirage ont été déterminées en fonction de l'importance numérique et de l'intérêt économique de chaque strate. L'échantillon initial comprenait 1 327 unités de production informelles non agricoles. In fine, compte tenu des disparitions, des changements d'activité entre la phase 1 et la phase 2, ainsi que des refus de répondre et après quelques remplacements internes à chaque strate, **le fichier définitif de l'enquête comprend 1 031 unités de production informelles** constituant un échantillon représentatif du secteur informel non agricole.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Unité de production: unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche "confection". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche "commerce".

Secteur informel: ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité officielle.

Quelques concepts de comptabilité nationale:

Production = chiffre d'affaires + produits finis consommés par les ménages de l'UPI

+ variation de stocks de produits finis - coût des produits achetés et revendus en l'état.

La production n'est sensiblement différente du chiffre d'affaires que pour les "commerces".

Valeur ajoutée = production - consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = valeur ajoutée - (masse salariale + impôts indirects, nets de subvention).

Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.

Taux de marge = EBE/VA. *Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge/coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.*

Taux de salarisation = Nombre de salariés / Effectif total du personnel

Masse salariale = Rémunérations et primes du personnel + Cotisations sociales

Coefficient du capital = Capital / Production

Investissement = Valeur des équipements ou matériels acquis au cours de l'année de référence

Taux d'investissement = Investissement / Valeur ajoutée

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
I.- LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL	3
Une légère prédilection pour les activités commerciales.....	4
Des conditions d'exercice précaires.....	5
Démographie des unités de production.....	7
II.- MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL	8
La prédominance écrasante des micro-unités et de l'auto emploi.....	8
Une main-d'œuvre non protégée.....	9
Temps de travail et rémunérations.....	10
Caractéristiques socio-démographiques des actifs du secteur informel.....	12
<i>Précarité des emplois féminins</i>	12
<i>La difficile insertion des jeunes</i>	13
<i>Le niveau d'études : un atout même dans l'informel</i>	13
<i>Le secteur informel au cœur de l'économie urbaine</i>	14
Dynamique de création d'emplois.....	14
III.- CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT	16
Financement du capital informel.....	18
Investissement dans le secteur informel.....	18
Emprunt dans le secteur informel.....	19
IV.- PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE	21
Le poids du secteur informel.....	21
La structure de la production et des coûts.....	21
Les performances économiques du secteur informel.....	23
Une très forte hétérogénéité interne au secteur informel.....	24
Une faible saisonnalité des activités du secteur informel.....	26
L'insertion du secteur informel dans le système productif.....	26
<i>En aval, les intrants (les fournisseurs)</i>	26
<i>En amont, la demande (les clients)</i>	28
Concurrence et formation des prix.....	29
V.- LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT	32
Le secteur informel et les registres administratifs.....	32
Les raisons du non enregistrement.....	33
Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel.....	34
Formaliser l'informel ?.....	36
Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel.....	36
Economie de marché et intervention publique.....	39
VI.- PROBLEMES ET PERSPECTIVES	41
La faiblesse des débouchés.....	41
... menace l'existence même des unités de production informelles.....	41
Les aides souhaitées.....	42
Perspectives.....	44
<i>Stratégie en cas de réduction de la demande</i>	44
<i>Une tendance à l'optimisme malgré tout</i>	45
METHODOLOGIE	48

Le secteur informel en chiffres : Agglomération de Dakar 2003

	2003
Données générales	
Nombre d'unités de production informelles (UPI)	281 600
Production annuelle	508,8 milliards de FCFA
Valeur ajoutée annuelle	356,3 milliards de FCFA
Part du secteur informel de Dakar dans le PIB national	10,7%
Part du secteur informel dans le PIB national marchand non agricole	13,1%
Conditions d'activités	
Part des UPI industrielles	30,6%
Part des UPI commerciales	46,5%
Part des UPI de service	21,3%
Part des UPI de la pêche	1,6%
Proportion d'UPI n'ayant pas de local spécifique:	80,7%
Travail	
Nombre d'emplois	434 200 personnes
Taille moyenne des UPI	1,5 personnes
Taux de salarisation	13,2%
Proportion de femmes	42,4%
Nombre moyen d'année d'études	2,8 ans
Revenu mensuel moyen	64 700 FCFA
Revenu mensuel médian	23 000 FCFA
Horaire hebdomadaire moyen	48,9 heures
Capital	
Montant du capital	48,4 milliards de FCFA
Financement du capital par prêt bancaire	0,1%
Taux d'investissement (FBCF/VA)	2,6%
Performances, insertion, concurrence	
Valeur ajoutée mensuelle moyenne	102 100 FCFA
Valeur ajoutée mensuelle médiane	
Origine des consommations intermédiaires des UPI : secteur formel	10,0%
Destination de la production des UPI : ménages	83,8%
Proportion d'UPI dont le principal concurrent est le secteur formel	6,8%
Proportion d'UPI dont le principal concurrent est le secteur informel	93,2%
Le secteur informel et l'Etat	
Proportion d'UPI ne possédant aucun registre	90,9%
Part des impôts indirects dans la valeur ajoutée	1,9%
Proportion d'UPI ayant connu des "problèmes" avec l'administration	8,4%
Proportion d'UPI qui refuse de collaborer avec l'administration	5,9%
Problèmes et perspectives	
Proportion d'UPI en difficulté	85,3%
Principal problème rencontré : trop de concurrence	63,0%
Principal problème rencontré : manque de clientèle	58,6%
Principale aide souhaitée : accès à de grosses commandes	70,9%
Proportion de chefs d'UPI considérant que l'établissement a un avenir	83,7%
Proportion de chefs d'UPI désirant voir leurs enfants prendre la relève	67,5%